

DOSSIER DE PRESSE - Mardi 18 juillet 2017

CONTRAT DE RURALITÉ POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AJACCIO

(CAPA – CCCP)



CONTACT PRESSE : Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail : l.hartmann@ca-ajaccien.fr

18 JUILLET 2017

L'Etat, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli, avec pour partenaires la Collectivité Territoriale de Corse, le Conseil Départemental de Corse du Sud, le groupe La Poste s'inscrivent ce mardi 18 juillet dans une démarche de coopération marquée par la signature du contrat de ruralité.

Ce contrat engage chacun des partenaires à promouvoir une politique d'aménagement équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire en valorisant les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant la coopération avec les territoires urbains.

Une démarche déjà initiée par la CAPA au travers de son Schéma d'Aménagement et de Développement Economique (SADE) qui fait la part belle au développement du monde rural et peri-urbain.

Le contrat rural : un outil gouvernemental au service des collectivités territoriales en faveur de la ruralité

Un contrat de ruralité est un contrat conclu entre l'Etat, des porteurs et des partenaires locaux pour un montant annuel de 216 millions d'euros par an. Il permet de coordonner, structurer les politiques publiques et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs ou même associations) autour d'un projet commun. Sa mise en œuvre dépend de la volonté des élus locaux de s'investir dans cette démarche à travers la co-construction d'un projet commun à l'échelle

d'un bassin de vie en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ceux-ci font alors le choix de s'engager à coordonner des actions, portant sur l'amélioration du cadre et de la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

L'Etat, dans ce cadre, joue le rôle de soutien financier grâce à l'apport de dotations, et de crédits du droit commun et spécifiques (DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local).

Pourquoi un contrat de ruralité sur le territoire de la CAPA ?

Si la CAPA fait le choix d'adhérer à cette démarche, c'est avant tout en tant que territoire dynamique et leader au sein du bassin de vie ajaccien. Cette collectivité innovante et riche « d'idées » a en effet déjà portée aux fonts baptismaux, dans le cadre de son schéma d'aménagement et de développement économique, les premières pierres de son engagement en matière de soutien et de développement de ses territoires ruraux.

Consciente des atouts qu'ils représentent en matière d'économie, de culture, d'environnement ou de qualité de vie, la CAPA a choisi d'accompagner leur développement en mettant en œuvre une

stratégie globale de planification via son Schéma de Développement rural et l'adhésion au projet européen LEADER qui marque une ouverture importante aux territoires ruraux limitrophes qui constituent le bassin de vie du territoire ajaccien.

A cette démarche, s'adjoit donc naturellement la volonté de contracter ce contrat porté par l'ETAT qui apportera un soutien financier conséquent pour les actions coordonnées par les deux collectivités CAPA/Celavu Prunelli.

Le bassin de vie d'Ajaccio : état des lieux

Les communes rurales, ont un indice de vieillissement important (18% de la population à moins de 20 ans et 23,7% à plus de 60 ans) avec une moyenne d'âge qui se situe à 42.3 ans contre 40.1 au niveau national.

L'agriculture de ce territoire est très diversifiée (on ne compte pas moins de 12 branches d'activités différentes). Elle dispose d'une offre de production très complémentaire avec une prépondérance des activités d'élevage (62,6%).

La ville d'Ajaccio et sa périphérie limitrophe canalisent, tous secteurs confondus, 82 % de l'emploi dont les 2/3 concernent des professions intermédiaires, des employés ainsi que des ouvriers.

Le Pays Ajaccien : des solidarités urbain-rural à renforcer

Un territoire à la richesse patrimoniale

- Une grande diversité paysagère et des milieux
- Des patrimoines naturels et culturels divers et nombreux
- Des microclimats favorables aux sports et loisirs de plein air
- Défi : valoriser les atouts tout en préservant leur qualité

Des concurrences entre usages des sols, de l'étalement urbain à la fermeture des paysages

- Une urbanisation rampante et diffuse
- Un recul de la valorisation agricole des surfaces
- Une démultiplication des préservations environnementales et patrimoniales
- Défi : planifier en respectant les équilibres entre usages et accompagner l'occupation effective des espaces agricoles

Une économie de services prépondérante

- Une concentration de la production primaire dans les communes « intérieures »
- Une offre de services dispersée
- Un tissu économique de TPE
- Défi : favoriser l'économie circulaire et la coopération entre opérateurs

Une croissance concentrée, inégale et polluante

- Une forte concentration démographique à proximité du centre
- De fortes disparités entre revenus
- Des résidentialités plurielles, entre habitat groupé et pavillon individuel
- Une concentration urbaine des inégalités environnementales
- Défi : favoriser une croissance inclusive à haute-valeur environnementale fondée sur la cohésion sociale

2017/2021, 4 ans pour s'engager, innover et promouvoir

La CAPA et le Celavu Prunelli, dans le cadre du contrat de ruralité, font donc le choix de s'engager sur ces territoires ruraux, à améliorer l'accès aux services publics, à faire des villages des zones attractives et revitalisées tout en conservant et en valorisant leurs écrans patrimoniaux, à permettre la mobilité pour tous, et à promouvoir des pratiques écologiques structurantes et ambitieuses.

Le contrat qui a pris effet au 1er juillet 2017 pour une période couvrant 2017/2021, s'incarnera autour d'actions phares en matière :

- d'innovation en matière de services publics pour tous (petite enfance, santé, services administratifs),
- d'amélioration de la desserte en milieu rural en rapport avec le PDU en cours de finalisation de la CAPA
- d'émergence d'un pôle d'activités de pleine nature et de tourisme rural
- de soutien à la création d'hébergements touristiques de caractère et accessibles aux personnes handicapées
- de réhabilitation de bâtiments communaux en logements locatifs
- de valorisation des patrimoines ruraux et le cadre de vie des villages
- de développement d'une culture paysagère, respectueuse du cadre de vue
- de développement de programmes expérimentaux en vue de nouvelles productions végétales
- de création d'ateliers de transformations collectifs
- de réalisation d'une halle des producteurs
- de soutien à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles de qualité
- d'innovation en matière de social et de culture

FOCUS SUR LE SADE

Le Schéma d'Aménagement et de Développement Economique de la CAPA (constituant la feuille de route de l'action de l'Agglomération en matière de Développement territorial) soutient que le développement d'un territoire se doit d'être fortement ancré sur la valorisation des potentialités locales et permettre à la zone rurale de pouvoir tirer pleinement profit de la zone urbaine. En ce sens, si la politique agricole relève directement des compétences de la CTC, l'agglomération souhaite également valoriser directement l'avantage compétitif direct que représentent ces hectares agricoles.

Dans cette optique, **la CAPA, compétente en matière de Développement Economique souhaite grâce à ces rencontres élaborer un Schéma de Développement Rural.**

Les objectifs poursuivis sont :

- la préservation et la valorisation du patrimoine et des milieux naturels,
- l'accès aux loisirs pour tous,
- un développement économique harmonieux, grâce au tourisme et à l'aide apportée au secteur agricole,
- le développement de l'éducation à l'environnement et au territoire,
- le développement d'un territoire solidaire conjuguant identité culturelle, développement économique durable et attractivité.

Les projets en cours engagés dans le cadre du développement rural :

- dépôt de candidature du projet Gal LEADER en Pays d'Ajaccio
- réfection, valorisation et structuration des sentiers du patrimoine

LE LEADER PAYS D'AJACCIO

Le LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné à soutenir des projets "pilotes" émanant de privés en zones rurales. Sa mise en oeuvre s'appuie sur un partenariat d'acteurs publics et privés à travers la constitution d'un Groupe d'Action Locale (GAL) et sur une stratégie de développement basée sur une thématique ciblée. LE GAL LEADER « Pays d'Ajaccio » compte 21 communes pour une superficie de 678 km² (16,9% du département) et une population de 93 384 habitants (24 006 habitants hors Ajaccio représentant 17,3% de la population départementale). Ce territoire s'étend des vallées de la GRAVONA et du PRUNELLI aux communes de la CAPA.

Le contrat de ruralité : un outil structurant au service d'un territoire et de ses habitants

Objectif : soutien financier pour les collectivités, il permet de coordonner les moyens techniques, humains et financiers pour répondre à 6 axes principaux (les thématiques concernant la mobilité et la transition écologique sont traitées de manière transversales) :

- accès aux services et aux soins pour tous (services à la personne, création de lieu de sociabilité, politique jeunesse...)
- revitalisation des cœurs de village (valoriser le château de la Punta et son massif forestier, valoriser le patrimoine, aider à la création de logements communaux)
- attractivité et innovation territoriale (valoriser les produits de qualité, encourager l'artisanat, commerce de proximité, ESS...)
- valorisation des ressources territoriales (développer un tourisme durable et une offre professionnelle de loisirs de proximité.
- promouvoir une agriculture dynamique de qualité et un artisanat fondé sur les ressources locales (pierre...) et savoir-faire..)
- cohésion sociale (offre de transport innovante (covoiturage en ligne/en circulation, quai de dépose, reprise de co-voituriers, voies dédiées,...) actions en faveur des aînés et liens intergénérationnels, politique culturelle innovante (résidence d'artistes...).



CONTACT PRESSE : Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail : l.hartmann@ca-ajaccien.fr